



## Mouzieys-Panens

DEPARTEMENT du TARN

-----  
MAIRIE

81170  
-----

### PROCES VERBAL de la réunion

#### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUZIEYS PANENS

Séance du Conseil Municipal du 15 mars 2019

#### Conseil Municipal :

Nombre de membres en exercice: 11

Qui ont pris part aux délibérations : 7

Qui ont voté : 7

Date d'envoi de la convocation : 08 mars 2019

Date d'affichage : 08 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quinze mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de **MOUZIEYS-PANENS** – dûment convoqué – s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Claude BLANC, Maire**.

**Présents : Claude BLANC, Bernard DELPECH, Gérard MANDIRAC, Christel MAZIERES, Michel PRONNIER, Catherine TRESSOLS, Jean Luc VIGUIER**

**Absents excusés : Yves BOUSSEMART, Julien MALFETTES, Armelle SALAS, Christine TRESSOLS**

**Absents représentés :**

**Secrétaire de séance : Michel PRONNIER**

Objet: Avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État- Extension du périmètre des actes - DE 2019 004

Vu la délibération du 28 mars 2014 relative à la transmission dématérialisée des actes et des documents budgétaires et financières,

Vu la convention pour la télétransmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État du 29 avril 2014 signée entre la Préfecture du Tarn et la commune de Mouzieys Panens

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la convention initialement conclue avec la Préfecture pour la dématérialisation des actes ne concerne pas tous les actes et notamment ceux relatifs aux marchés publics. Il convient donc d'approuver l'avenant n°1 à la convention initiale pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État. Cet avenant a pour objet de prendre en compte l'extension du périmètre des actes de la commune transmis par voie électronique au représentant de l'État à l'ensemble des actes et de leurs annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des membres présents :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

L'avenant prendra effet à la date de sa signature par le représentant de l'État.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit avenant à la convention.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Objet: Ingénierie publique départementale - Appui aux Communes - DE 2019 005

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, dans ses dispositions générales (Art. L3211-1 ; L 3232-1),

Vu la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Art. 94),

Vu les délibérations de l'Assemblée Départementale des 29 juin 2018 et 16 novembre 2018,

Vu le guide de l'ingénierie départementale approuvé par l'Assemblée départementale le 16 novembre 2018,

Considérant la disparition progressive de l'aide des services de l'Etat aux collectivités en matière d'ingénierie,

Considérant le manque de moyens et de capacités pour un grand nombre de collectivités tarnaises dans le domaine de l'ingénierie publique,

Le Département, garant de la solidarité territoriale, et acteur dans l'éducation, la jeunesse, le sport, la culture et la vie associative, est amené à porter assistance aux Communes et EPCI dans cette situation. Dans ce contexte, le Département décide d'adopter une politique en matière d'ingénierie publique s'appuyant sur un guide de référence définissant le cadre et l'organisation de la mission qu'il s'est confiée.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents :

- **APPROUVE** les principes de l'aide proposée par le Département aux collectivités en matière d'ingénierie publique,
- **ACCEPTE** d'appliquer les dispositions inscrites dans le guide de l'ingénierie départementale
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention générale, ci-annexée, relative à la mise en œuvre de cette action d'appui à notre Commune.

Objet: Approbation du compte de gestion - DE 2019 006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet: Vote du compte administratif - DE 2019 007

Monsieur le Maire s'étant retiré, Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel PRONNIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		24 575.70		52 245.77		76 821.47
Opérations exercice	61 831.97	77 258.44	152 998.59	198 446.03	214 830.56	275 704.47
<b>Total</b>	<b>61 831.97</b>	<b>101 834.14</b>	<b>152 998.59</b>	<b>250 691.80</b>	<b>214 830.56</b>	<b>352 525.94</b>
Résultat de clôture		40 002.17		97 693.21		137 695.38
Restes à réaliser	54 048.19				54 048.19	
<b>Total cumulé</b>	<b>54 048.19</b>	<b>40 002.17</b>		<b>97 693.21</b>	<b>54 048.19</b>	<b>137 695.38</b>
Résultat définitif	14 046.02			97 693.21		83 647.19

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - DE 2019 008

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 97 693.21**

- **DÉCIDE D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	52 245.77
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	36 232.77
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>45 447.44</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>	<b>97 693.21</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2018</b>	<b>97 693.21</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	14 046.02
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	83 647.19

Objet: Subventions aux associations - DE 2019 009

Le Conseil Municipal, après avoir été invité à se prononcer sur les associations bénéficiaires des subventions à retenir au titre de l'année 2019 et sur les montants à leur allouer, à **l'unanimité** des membres présents

- **ARRÊTE** comme suit les attributions :

• Les Respilits du Thouron	400 €
• "AICOLD" Comité des fêtes	400 €
• ADMR	100 €
• USC Foot	50 €
• APE Primaire	50 €
• Amicale des Sapeurs Pompiers	70 €
• Fondation du patrimoine	50 €
• Assoc "Culture et Patrimoine"	400 €
• PGATM	30 €
• Handball USC	50 €
• Maison du Pays Cordais	50 €
• Bournazel XV	50 €
• Les Etincelles de Cestayrols	20 €
• Foyer Socio Educatif	50 €

soit un total de : .....1 770,00 euros.....

- **S'ENGAGE** à inscrire ces dépenses dans son budget 2019.

Objet: Réfection du toit de l'église de Panens - Approbation du projet et demande de subvention - DE 2019 010

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la consultation d'entreprises pour refaire le toit de l'église de Panens; en effet des fuites sont apparues au cours du dernier hiver. Ceci pourrait entraîner des dégradations rapides et irréversibles de l'immeuble. Il informe l'assemblée que ce projet est susceptible de bénéficier de la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FDT.

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet et à solliciter les subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents :

- **VALIDE** le devis de Monsieur MANDIRAC Stéphane d'un montant de 24 190,00 € HT pour la réfection de la toiture de l'église de Panens
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
  - subvention Conseil Départemental 40 % : 9 676,00 €
  - financement de la commune : 14 514,00 € HT
- **DIT** que cette dépense sera imputée au compte 21318 du BP 2019 programme n°195
- **SOLLICITE** la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FDT
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à la réalisation de l'opération.

Objet: Remplacement des menuiseries des bâtiments publics - Approbation du projet et demande de subvention - DE 2019 011

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer des menuiseries avec peinture de certains bâtiments publics. Il a sollicité des entreprises pour avoir des devis sur le montant des travaux. Il informe le Conseil Municipal que ce projet est susceptible de bénéficier de la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FDT.

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet et à solliciter les subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents :

- **VALIDE** le devis l'entreprise CABANEL d'un montant de 9 683,00 € HT pour les travaux
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
  - subvention Conseil Départemental 40 % : 3 873,00 €
  - financement de la commune : 5 810,00 € HT

- **DIT** que cette dépense sera imputée au compte 21311 du BP 2019 programme n°196
- **SOLLICITE** la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FDT
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à la réalisation de l'opération.

Objet: Réfection du toit du préau - Approbation du projet et demande de subvention - DE 2019 012

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 11 janvier 2019, Monsieur le Maire présente les devis de plusieurs entreprises pour refaire le toit du préau. Il rappelle que ce bâtiment communal pourrait être un jour rénové, il est donc important de réparer le toit. Il fait part aussi aux membres du Conseil Municipal que ce projet est susceptible de bénéficier de la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FDT.

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet et à solliciter les subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents :

- **VALIDE** le devis l'entreprise BESOIN DE TOIT d'un montant de 18 680,40 € HT pour la réfection du toit du préau
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
  - subvention Conseil Départemental 40 % : 7 472,00 €
  - financement de la commune : 11 208,00 € HT
- **DIT** que cette dépense sera imputée au compte 21318 du BP 2019 programme n°197
- **SOLLICITE** la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FDT
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à la réalisation de l'opération.

Objet: Création de toilettes secrétariat de mairie - Approbation du projet et demande de subvention - DE 2019 013

Suite à la réunion du 11 janvier 2011, Monsieur le Maire propose d'aménager des toilettes dans une pièce inutilisée au sein de la mairie. Il a contacté plusieurs entreprises pour avoir des devis. Il fait part aussi aux membres du Conseil Municipal que ce projet est susceptible de bénéficier de la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FDT.

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet et à solliciter les subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents :

- **VALIDE** le devis de Monsieur Corentin Delpech d'un montant de 2 210,00 HT € pour les travaux de platerie
- **VALIDE** le devis de l'entreprise Marragou d'un montant de 1 970,00 € HT pour les travaux de plomberie et sanitaire
- **APPROUVE** le plan de financement soit un total suivant : 4 180,00 € HT
  - subvention Conseil Départemental 40 % : 1 672,00 €
  - financement de la commune : 2 508,00 € HT
- **DIT** que cette dépense sera imputée au compte 21311 du BP 2019 programme n°199
- **SOLLICITE** la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FDT
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à la réalisation de l'opération.

Objet: Création d'un parking à l'église de Mouzieys - Approbation du projet et demande de subvention - DE 2019 014

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 11 janvier 2019, Monsieur le Maire présente les devis de plusieurs entreprises pour créer un parking près de l'église Saint Michel de Mouzieys. Il est nécessaire de créer un espace de stationnement pour les voitures présentes lors des cérémonies célébrées à l'église. Ces travaux sont susceptibles de bénéficier de la subvention du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet et à solliciter la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents

- **VALIDE** le devis l'entreprise VALESOL d'un montant de 5 981,90 € HT pour la création du parking.
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
  - subvention du Département 30% : 1 794,57 €
  - financement de la commune : 4 187,33 € HT
- **DIT** que cette dépense sera imputée au compte 2128 du BP 2019 programme n°198
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à la réalisation de l'opération.

### Informations diverses

Suite à une demande de modification des plages horaires de l'éclairage public, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les plages horaires validées en 2014.

**La séance est levée à : 21h30**

**Le Maire**

**Claude BLANC**

Christel MAZIERES,

Armelle SALAS,

Catherine TRESSOLS,

Absente

Christine TRESSOLS

Yves BOUSSEMARY,

Bernard DELPECH,

Excusée

Absent

Julien MALFETTES,

Gérard MANDIRAC,

Michel PRONNIER,

Absent

Jean Luc VIGUIER.